

Réunion annuelle des Présidents et Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux des États membres de l'UE et du Comité économique et social européen tenue les 26 et 27 novembre 2009

DÉCLARATION FINALE

À l'invitation du Président du Conseil économique et social de la République de Bulgarie, les Présidents et Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux des États membres et le Comité économique et social européen (CESE) ont tenu leur réunion annuelle à Sofia, les 26 et 27 novembre.

Les participants à la réunion ont examiné un document intitulé "Activation du marché européen de l'emploi: plateforme politique sur les mesures de lutte contre la crise", présenté par le Président du Conseil économique et social bulgare. Les participants ont reconnu qu'en matière de quantité, le facteur le plus important dans la création d'emploi à court terme consiste à stimuler la demande et la croissance économique à travers un dosage de politiques macroéconomiques adapté. En se concentrant plus particulièrement sur les politiques de lutte contre la crise et les questions relatives au marché de l'emploi, les participants ont prononcé la déclaration suivante:

Politiques et mesures de lutte contre la crise, destinées à atténuer l'impact de la crise sur les marchés de l'emploi

1. Les participants à la réunion apprécient les efforts déployés par les États membres en vue de mettre en œuvre l'approche coordonnée dans le développement de politiques et de mesures de lutte contre la crise. Les activités coordonnées des institutions européennes et nationales et les structures de la société civile pourraient former la base sur laquelle peut s'établir une plateforme européenne commune de politiques et d'actions destinées à atténuer l'impact négatif de la crise sur les marchés de l'emploi et à faciliter leur relance future.
2. Les participants à la réunion approuvent les conclusions du Conseil européen du mois d'octobre 2009 selon lesquelles un engagement politique continu en faveur de politiques actives du marché du travail est requis, compte tenu de la détérioration de la situation de l'emploi en Europe qui risque de poursuivre. En effet, il est nécessaire de prendre des mesures pour éviter que les personnes sans emploi perdent le contact avec le marché du travail et prévenir la persistance de niveaux de chômage élevés, afin d'assurer des niveaux d'emploi élevés et des finances publiques viables à plus long terme. Comme le note très justement le Conseil européen, la participation au marché du travail est à la fois un objectif et un préalable à la croissance économique, au bien-être social et économique des individus et à une plus grande cohésion sociale en Europe.

3. La crise a touché les marchés du travail des États membres de manière différente et à différents moments. Ces divergences ont influencé la configuration des mesures et programmes anticrise nationaux tant d'un point de vue structurel que temporel. Si les processus de stabilisation de l'économie se poursuivent, les effets positifs sur les marchés de l'emploi seront manifestes après un certain temps, lorsque la nature cyclique du développement économique exercera l'impact positif nécessaire.
4. Les participants à la réunion reconnaissent que les mesures de lutte contre la crise ont été élaborées et mises en œuvre dans le respect des stratégies et programmes opérationnels nationaux, conformément aux objectifs de Lisbonne.

Objectifs à long terme des politiques et mesures destinées à lutter contre la crise et à relancer le marché du travail

5. De par la nature de la réunion, les participants se sont concentrés sur les aspects relatifs à l'offre et ont mis l'accent sur la nécessité de procéder à des réformes et d'augmenter la flexibilité du marché du travail. Cependant, les participants ont reconnu et souligné la nécessité d'équilibrer ces politiques et mesures sachant que, notamment dans la situation de crise actuelle, la sécurité doit primer sur la flexibilité. Les participants notent dans ce contexte que les partenaires sociaux examinent à l'heure actuelle des instruments destinés à parvenir à un tel équilibre.
6. Les participants soulignent que la combinaison de mesures de court terme destinées à relever les défis qui se posent dans l'immédiat avec des objectifs de long terme visant à renforcer la productivité et la compétitivité entraînera un suivi des politiques et mesures de lutte contre la crise.
7. Préserver la durabilité et l'éventail nécessaire de systèmes de protection sociale, restructurer et stimuler les marchés de l'emploi pour avoir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et développer les systèmes d'enseignement et de formation afin d'assurer une adéquation avec les besoins du marché sont autant de priorités essentielles pour la politique européenne intégrée de long terme. Il est d'une importance capitale de parvenir à une coordination appropriée entre les réformes structurelles sur le marché du travail et dans les autres marchés, ainsi que de préserver un environnement macroéconomique stable.
8. Afin de renforcer les opportunités d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés et non qualifiés, il est nécessaire d'élargir et de continuer à développer les services de formation et de formation professionnelle, en se concentrant notamment sur les qualifications. Il conviendrait d'améliorer l'accessibilité, la transparence et l'efficacité des services et mesures qui sont dans l'intérêt de tous les acteurs en se fondant sur le dialogue et la coopération entre les organes administratifs et les partenaires sociaux.

9. L'amélioration des compétences, non seulement des travailleurs, mais aussi des employeurs et des managers, est essentielle dans les efforts déployés en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité à travers l'innovation, l'organisation, la modernisation, l'esprit d'entreprise et la gestion.
10. Les résultats des paquets de mesures mis en œuvre pour lutter contre la crise et relancer le marché du travail revêtent non seulement des aspects quantitatifs, mais aussi des aspects qualitatifs et temporels très importants. Les mesures mises en œuvre devraient soutenir les changements structurels requis dans la distribution de la main-d'œuvre et l'amélioration de la qualité de cette dernière, ce qui devrait contribuer à rendre les marchés de l'emploi plus compétitifs et plus productifs. Les mesures devraient également garantir l'augmentation nécessaire des dépenses qui concernent directement les politiques du marché de l'emploi et les investissements dont il a été prouvé qu'ils exercent un impact considérable sur l'emploi.
11. Pour accroître l'efficacité des politiques mises en œuvre, il est essentiel de renforcer le processus de suivi ainsi que l'évaluation, la coordination et l'échange de meilleures pratiques, avec la participation active des structures de la société civile. La participation active des organisations de la société civile et des partenaires sociaux aux activités relatives à la préparation et à la mise en œuvre des objectifs de long terme de Lisbonne et au suivi de leur réalisation engendrera la synergie sociale nécessaire et garantira leur succès.

Répartition équitable de la charge de la crise

12. Les participants à la réunion reconnaissent également que les paquets visant à lutter contre la crise comportent divers programmes et mesures qui affectent les citoyens de différentes manières. Une question clé est la répartition équitable de la charge représentée par la crise entre l'État, les entreprises et d'autres groupes de population.
13. Les politiques de lutte contre la crise sont porteuses à la fois d'incitations et d'aides pour les employeurs en matière de sécurité sociale, de fiscalité, de crédits et de mesures de protection pour les travailleurs et leurs revenus. Le fardeau social de la crise a été inégalement distribué entre les membres de la société; il pèse très lourdement sur les revenus et le niveau de vie des familles pauvres qui baisse, les personnes seules, les handicapés et les autres groupes vulnérables. Il s'agirait dès lors de mettre en œuvre une approche plus flexible et différenciée en matière de groupes à risques.

Conclusion

14. Les Présidents et Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux nationaux des États membres de l'Union européenne et le Comité économique et social européen partagent l'avis selon lequel la crise est l'occasion de mener à bien la restructuration et la réorganisation nécessaires de l'économie et du marché de l'emploi de l'Europe pour obtenir une compétitivité, une productivité et des normes sociales plus élevées. Par conséquent, la nouvelle solidarité qui se développe entre les institutions européennes, les États membres et la

société civile en cette période de changements institutionnels majeurs dans l'Union européenne doit être exploitée pour dûment coordonner les objectifs à long terme de l'Union européenne et les politiques et mécanismes pragmatiques servant leur réalisation.

15. Les participants à la réunion soulignent d'une part la nécessité d'une planification et d'une gestion judicieuses dans la transition qui s'avérera nécessaire à une étape ultérieure des politiques macroéconomiques, pour passer des incitations actuelles à une politique monétaire plus normale, et d'autre part la nécessité d'une consolidation fiscale considérable.
16. Les Présidents et Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux nationaux des États membres de l'Union européenne et le Comité économique et social européen font part de leur détermination à participer activement à ce processus et soutiendront pleinement tous les efforts et toutes les mesures visant à construire une Europe nouvelle fondée sur le potentiel économique et humain énorme dont elle dispose, l'objectif étant également d'assurer aux citoyens de meilleures conditions de vie, de travail et de protection sociale.
17. Dans ce contexte, les participants à la réunion notent les dispositions du traité de Lisbonne qui a récemment été ratifié, et qui concernent la démocratie participative et l'obligation pour toutes les institutions européennes de s'engager dans un dialogue ouvert et structuré avec la société civile. Ils soulignent également le rôle que les conseils économiques et sociaux et le Comité économique et social européen peuvent jouer dans la promotion de ce dialogue.
18. Les participants notent par ailleurs le lancement, le 24 novembre 2009, par la Commission européenne, d'une large consultation sur le thème "l'UE 2020: une nouvelle stratégie pour faire de l'UE une économie sociale de marché plus verte et plus intelligente" (il s'agit en fait du successeur de l'actuelle stratégie de Lisbonne), et soulignent la nécessité pour les Conseils et le Comité d'être véritablement associés.
19. Les participants notent cependant que la concentration compréhensible sur le traitement de la crise actuelle et ses conséquences ne devrait pas nous détourner des tendances et défis à plus long terme auxquels l'Union et ses États membres doivent répondre, par exemple le caractère durable du développement, le changement climatique et les tendances démographiques, et soulignent l'importance de l'investissement continu dans le "triangle de la connaissance" que constituent l'innovation, la recherche et l'éducation pour la croissance future de la productivité et la stimulation de la croissance économique à long terme.
20. À plus long terme, les participants à la réunion accueillent avec intérêt le récent rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social, qui propose des indicateurs supplémentaires par rapport aux indicateurs traditionnels du PIB, l'objectif étant de donner une définition plus large du bien-être. Les participants examineront la manière d'être mieux associés.

La déclaration adoptée reflète les efforts coordonnés du réseau des Conseils économiques et sociaux nationaux des États membres de l'UE et du Comité économique et social européen durant l'année 2009, ainsi que les résultats de la conférence conjointe tenue à Sofia, les 5 et 6 octobre, sur le thème "L'emploi et la crise : réponses apportées par l'Europe".
